

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du 30 JANVIER 2023

**Présents :** Pascale VANDAMME, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Nicolas WISNIEWSKI, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA, Céline BELLARA et Sophie BERETTA.

**Absent :** Alain TROCHARD ayant donné procuration à Pascale VANDAMME  
Arnaud SAUVAIRE ayant donné procuration à Elie HERBEMONT

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 12 décembre 2022.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Sont nommés secrétaires de séance, Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

Madame la Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le remboursement des frais de l'anti-virus pour les ordinateurs de la mairie.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022
- Délibération : création et indemnisation coordonnateur communal et agent recenseur
- Délibération : cession terrain Zagari
- Demande de l'APE pour la chasse aux œufs de Pâques 2023
- Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) – 2 élus volontaires et planning
- Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) - 2 élus volontaires et planning
- Point rénovation voirie
- Point Foyer : proposition d'ajouts au règlement intérieur
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022**

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022 et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

**Délibération : remboursement des frais de l'anti-virus pour les ordinateurs de la mairie**

L'anti-virus pour les ordinateurs de la mairie a dû être renouvelé. La société n'acceptant pas les virements administratifs, madame la Maire a dû faire l'avance du paiement. Après discussion, le conseil municipal accepte le remboursement des frais de l'anti-virus.

Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération : création et indemnisation coordonnateur communal et agent recenseur**

Le recensement de la population s'effectue du 19 janvier au 18 février 2023. Un coordonnateur et un agent recenseur doivent être nommés et rémunérés. Après discussion, le conseil municipal décide de nommer comme coordonnateur et également agent recenseur madame Caroline LABEQUE et de l'indemniser pour le travail effectué. Une dotation forfaitaire va être versée pour compenser cette rémunération.

Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération : cession terrain Zagari**

A la demande du centre des impôts fonciers de Nîmes, la délibération n° 25 prise le 28 juillet 2022 concernant la cession de terrain à Zagari n'était pas assez précise et devait être rectifiée. Après discussion, le conseil municipal accepte de rajouter les précisions demandées par les services des impôts fonciers.

Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Demande de l'APE pour la chasse aux œufs de Pâques 2023**

Lecture est faite du mail envoyé par l'APE, sollicitant les communes du RPI pour une aide à financer les chocolats offerts aux enfants à Pâques. Après discussion, le conseil municipal décide de leur accorder une aide de 100 €.

**Mise à jour du PCS (Plan Commune de Sauvegarde) – 2 élus volontaires et planning**

Suite à la demande de la Préfecture concernant la loi Matras, visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et à réviser le PCS pour renforcer la gestion anticipée des crises, l'Etat souhaite que la commune désigne une personne chargée des questions de sécurité civile. La responsabilité de cette charge est confiée à madame la Maire. Ses coordonnées seront communiquées à la Préfecture. Elle

sollicite l'engagement de 2 élus pour travailler sur ce dossier. Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO se proposent et seront aidés de Didier BROS.

#### **Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) – 2 élus volontaires et planning**

Les OLD doivent être suivies sérieusement et régulièrement. Des informations sont diffusées chaque année. Il semble nécessaire d'envisager un accompagnement pédagogique à ce sujet. Didier BROS et Nicolas WISNIEWSKI se proposent pour travailler sur ce dossier. Didier BROS doit contacter l'ONF pour la possible organisation d'une réunion pour l'ensemble des habitants.

#### **Point sur la voirie**

Le marché public a été lancé. Les candidatures étaient demandées pour le 24 janvier 2023 à midi. 6 entreprises ont répondu et les dossiers numériques ont été envoyés au bureau d'études. Une présentation à l'ensemble du conseil municipal de ces différents projets sera programmée prochainement et le conseil se prononcera par la suite sur le choix de l'entreprise.

#### **Point foyer : proposition d'ajouts au règlement intérieur**

Des précisions sur le règlement intérieur du foyer doivent être rajoutées. Après discussion, le conseil municipal décide de préciser par écrit :

- l'heure de remise des clés et d'état des lieux de sortie, à savoir au plus tard le lundi matin à 7 heures, ou autre jour en fonction des vacances scolaires ou des jours fériés.
- interdiction de vapoter
- toute festivité bruyante doit cesser à 3 h du matin
- le papier toilette et essuie-mains ne sont pas fournis

#### **Questions diverses**

- La CCPS va soumettre des propositions concernant la réfection de la cuisine du foyer prévue au mois de juillet 2023
- La CCPS propose une benne à vêtements : peu de visibilité sur le devenir de ces collectes, en attente d'informations supplémentaires.
- Eclairage public : Nicolas WISNIEWSKI doit présenter une carte de la commune avec l'implantation des éclairages, afin d'envisager la suite des installations.
- Terrains Safer : Didier BROS propose l'achat de parcelles contiguës à des parcelles communales, l'acheteur initial s'étant désisté. Le prix serait de 1.000 € l'hectare et Didier BROS suggère une parcelle d'environ 5 hectares, il présentera prochainement une carte de cette zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

La Maire,

Les conseillers municipaux,

